Service départemental d'incendie et de secours

HAUTE-LOIRE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

AR Prefecture
043-284300019-20231013-2023_DELBU_038-DE
Reçu le 13/10/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des délibérations du bureau du conseil d'administration

Séance du 10 octobre 2023

Membres en exercice : 4
Présents : 4
Procurations : /
Nombre de votants : 4
Votes pour : 4
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation : 15 septembre 2023

DÉLIBÉRATION N° BU 2023 - 038

Instances et indicateurs de suivi des documents structurants ou contractuels

L'an deux mille vingt-trois, le 10 octobre, à 12 h 00, le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application de l'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Les membres du bureau du conseil d'administration avec voix délibérative étaient au nombre de 4 présents, à savoir :

- Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration ;
- M. Michel CHAPUIS, 1er Vice-Président du bureau du conseil d'administration ;
- Mme Christiane MOSNIER, 2ème Vice-Présidente du bureau du conseil d'administration ;
- Mme Sophie COURTINE, 3ème Vice-Présidente du bureau du conseil d'administration.

Étaient également présents au jour de la séance :

- Colonel Frédéric ROBERT, directeur – chef de corps ;
- Lieutenant-Colonel Patrice ACHARD, chef d'État-major ;
- Commandant Cédric HERITIER, chef du groupement territorial Ouest ;
- Commandant Pascal PERRIN, chef du groupement technique ;
- Commandant Philippe GALTIER, chef du groupement ressources humaines.

Était excusé : /

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

AR Prefecture

043-284300019-20231013-2023_DELBU_038-DE
Reçu le 13/10/2023

DÉLIBÉRATION N° BU 2023-038 : Instances et indicateurs de suivi des documents structurants ou contractuels

Le pilotage de l'établissement public tant en matière opérationnelle que dans le domaine fonctionnel ainsi que sur le plan budgétaire et financier nécessite un suivi qui repose, dès lors qu'il existe un document structurant ou un document contractuel, sur une instance de suivi prenant l'appellation de comité de pilotage ou de commission de suivi.

Si la constitution de ces comités ou commissions est en général fixée par les documents structurants contractuels concernés, il convient d'en faire la synthèse et de déterminer une fréquence ainsi qu'une période de réunion en phase avec les échéances budgétaires et / ou fonctionnelles de l'établissement public et d'identifier des indicateurs de suivi.

Après avoir entendu l'exposé, les membres du Bureau valident le tableau présentant :

- **Un état des différentes conventions ou documents structurants nécessitant un suivi annuel ;**
- **La constitution prévue de comité de pilotage ou commission de suivi pour chacun de ces conventions ou documents ;**
- **Les propositions de fréquence et période de réunion en phase avec les échéances budgétaires et / ou fonctionnelles de l'établissement public ;**
- **Les propositions d'indicateurs de suivi.**

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE AU RETOUR DE LA PRÉFECTURE

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

MARIE-AGNÈS PETIT

Service Départemental d'Incendie et de Secours HAUTE-LOIRE

DOCUMENT A SUIVRE	CONSTITUTION DES DIFFÉRENTES INSTANCES DÉJÀ FORMALISÉES		FRÉQUENCE ET PÉRIODE DE RÉUNION	PÉRIODE DE RESTITUTION AU CASDIS	INDICATEURS DE SUIVI
SDACR	**COMITÉ DE PILOTAGE SDACR :** • 3 représentants des élus au CASDIS • 3 représentants du personnel au CST • 3 représentants du personnel au CCDSPV • DDA-C2, MEDCHEF, CEM, 1 CHEF GTER, CHEF GOPS, CHEF REOPS, CHEF GTECH, CHEF GCF		1 fois / an Mars / avril pour bilan année N-1	CASDIS de juin	28 indicateurs SDACR 2023 / 2028
Convention de Service Unifié de Maintenance Flotte (SUMF)	**COMMISSION DE SUIVI :** ➢ **SDIS :** • DDSIS-CDC • Chef GTECH • Chef GCF ➢ **Département :** • DGS • DGF • DST	**COMITÉ D'ÉVALUATION :** ➢ **SDIS :** • Chef EM • Chef GTECH ➢ **Département :** • 2 élus CASDIS • DST • Chef SUMF	1 fois / an Janvier / février	CASDIS d'avril	• Nombre d'OR traités • Taux de réalisation des contrôles techniques • Taux de refus au contrôle technique • Montant et répartition des coûts pièces détachées / main d'œuvre SUMF / main d'œuvre externalisée

AR Prefecture
043-284300019-20231013-2023_DELBU_038-DE
Reçu le 13/10/2023

Convention pluriannuelle déterminant la contribution du Département au budget de fonctionnement du SDIS	**COMMISSION DE SUIVI :** **SDIS :** • PCASDIS • 1 vice-président • DDSIS-CDC • Chef GCF **Département :** • 2 CD • DGS • DGF	1 fois / an Septembre (avant le DOB)	CASDIS de fin d'année	• Pourcentage de la participation du Département au fonctionnement du SDIS / bloc communal • Montant de l'assiette TSCA SDIS 43 et évolution / année N-1 • Pourcentage de la part Département / TSCA SDIS dans la contribution du Département • Taux d'épargne nette SDIS CA année N-1
Convention pluriannuelle de soutien à l'investissement matériels et équipements				• Taux de tirage sur la participation du Département • Pourcentage de financement par la participation du Département des investissements de l'année • Taux de réalisation des acquisitions matériels roulants du PPI • Nombre de matériels roulants en usage • Moyenne d'âge par type des matériels roulants en usage
Convention pluriannuelle de soutien à l'investissement rénovation / construction de casernes				• Taux de tirage sur la participation du Département • Pourcentage de financement par la participation du Département des investissements de l'année • Nombre de bâtiments en usage • Moyenne d'âge des bâtiments en usage

AR Prefecture
043-284300019-20231013-2023_DELBU_038-DE
Reçu le 13/10/2023